

PRÉFÈTE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture

Direction de la citoyenneté et de la légalité
Pôle des collectivités territoriales
et de la démocratie locale

90-2019-06-05-004

ARRETE 90-2019-06-05-004
fixant la commune la plus peuplée de chaque canton

LA PRÉFÈTE DU TERRITOIRE DE BELFORT
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu la Constitution et notamment son article 11 ;

Vu la loi organique n° 2013-1114 du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution et notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2014-1488 du 11 décembre 2014 modifié relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Soutien d'une proposition de loi au titre du troisième alinéa de l'article 11 de la Constitution » ;

VU l'arrêté n° 90-2018-10-23-004 du 23 octobre 2018 portant délégation de signature à Madame Elise DABOUIS, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture du Territoire de Belfort;

SUR proposition de Madame la sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture :

ARRETE

Article 1er : Pour le recueil des soutiens des électeurs à la proposition de loi n° 1867 visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris présentée, en application de l'article 11 de la Constitution, une borne d'accès à Internet est mise à disposition des électeurs dans les mairies :

Code canton	Commune
1	Bavilliers
2,3 et 4	Belfort
5	Châtenois-les-Forges
6	Delle
7	Giromagny
8	Grandvillars
9	Valdoie

Ces mêmes autorités recueillent les soutiens déposés par les électeurs sur un formulaire papier.

Article 2 : L'arrêté n°2015090-002 du 31 mars 2015 fixant la commune la plus peuplée de chaque canton dans le département du Territoire de Belfort, conformément à la loi organique du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Article 4 : La sous-préfète, secrétaire générale de préfecture du Territoire de Belfort et les maires des communes concernées sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 05 JUIN 2019

Pour la préfète et par délégation,
La sous-préfète, secrétaire générale,



Elise DABOUIS